



À Madame l'Inspectrice d'Académie
des Services départementaux de
l'Éducation Nationale de la Dordogne

Objet : arrêt des APC

Madame l'Inspectrice d'Académie,

La réussite scolaire de tous les élèves est un enjeu majeur pour notre société. Les attentes vis-à-vis de l'École et de ses personnels sont de plus en plus grandes. Trop souvent, les enseignants sont soumis à de nouvelles prescriptions sans que leur soient donnés les moyens de s'y préparer et de les assurer dans des conditions satisfaisantes. Pour exemple, à cette rentrée, des nouveaux cycles, des nouveaux programmes, des nouveaux parcours sans qu'aucun temps ne soit dédié à leur appropriation. Cette charge de travail, croissante n'est pas reconnue à sa juste mesure.

Le SNUipp-FSU veut faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent le « travail invisible » et récupérer du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique. C'est pourquoi, il propose la suppression des 36 heures d'APC comme première étape de cette reconnaissance.

Une large majorité de la profession estime aujourd'hui que ce dispositif ne constitue pas une réponse adaptée à la difficulté scolaire, que les journées des élèves les plus fragiles sont inutilement alourdies et que, pour les enseignants, il est coûteux en temps pour une efficacité contestable. Ces conclusions sont partagées par de nombreux acteurs et spécialistes du système éducatif.

Le ministère par le biais d'une enquête de la DEPP de 2013 reconnaît que le travail invisible est largement supérieur aux 2 heures prévues par les obligations réglementaires de service. Les rencontres avec les familles qui apparaissent désormais comme cruciales ; le travail en équipe pour les programmations, les évaluations, les projets divers, la vie quotidienne de l'école, l'analyse de situations particulières ; les réunions dans l'école - conseils d'école- équipes éducatives-synthèses avec les RASED - PMI ou médecine scolaire - et hors l'école avec les partenaires de l'éducation, avec la mairie ; la préparation de la classe ; la lecture des mails professionnels ; l'auto-formation ; etc.

A cette rentrée, nous avons décidé d'engager une campagne nationale sur le temps de travail des enseignants dont la première étape est l'arrêt des APC et la libre disposition des heures annualisées de nos ORS. Plus de 35 000 collègues ont d'ores et déjà décidé de s'y engager.

Nous vous informons donc que nous appelons dès aujourd'hui la profession à entrer dans l'action et à ne pas ou ne plus mettre en œuvre les APC.

Parallèlement, le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre pour l'ouverture de discussions sur les ORS des enseignants des écoles. D'autres choix sont nécessaires pour se donner les moyens de faire réussir tous les élèves et améliorer les conditions de travail des enseignants.

En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

Vincent PERDUCAT et Alain CHABRILLANGEAS
Co secrétaires départementaux du SNUipp-FSU de Dordogne